

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: Arbre de Noel des pompiers

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de Mme MORIN Clémence

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de l'organisation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement de tout véhicule étranger à l'organisation du salon des services à la personne sera interdit sur l'ensemble du Parking Molliet.

**Le samedi 14 décembre 2024
De 14 heures à 23 heures**

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Mme MORIN

ARBOIS, le 21 novembre 2024
Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE

